

La loi Duplomb « subordonne la science aux intérêts économiques » selon Pierre-Michel Périnaud, président d'Alerte des médecins sur les pesticides

Clara Gazel

La proposition de loi Duplomb suscite de vives inquiétudes chez les professionnels de santé. Pierre-Michel Périnaud, président de l'association Alerte des médecins sur les pesticides, dénonce une attaque contre la santé publique, la biodiversité et l'indépendance scientifique.

Le 5 mai, plus de 1 200 médecins et scientifiques alertaient, dans une lettre ouverte restée sans réponse, sur les dangers de la proposition de loi (PPL) Duplomb, véritable « recul pour la santé publique ». Parmi les signataires, Pierre-Michel Périnaud, médecin généraliste et président de l'association Alerte des médecins sur les pesticides, fustige un texte qui fragilise l'expertise scientifique et la santé de la population.

Quelles sont les principales menaces liées à cette loi ?

Pierre-Michel Périnaud Médecin généraliste et président de l'association Alerte des médecins sur les pesticides

Elle menace notre santé en ignorant deux défis majeurs qui s'imposent à notre société : l'impact des pesticides sur la biodiversité et sur la santé humaine. En réduisant de 70 à 80 % la biomasse des insectes volants, les pesticides compromettent le rôle vital des pollinisateurs, indispensables au fonctionnement même de l'agriculture. Côté santé humaine, plusieurs expertises de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ont confirmé les liens entre pesticides et maladies graves chez les agriculteurs : cancers du sang, de la prostate, maladie de Parkinson, mais aussi troubles cognitifs.

La liste des pathologies liées aux pesticides ne cesse de s'allonger. Ce qui est nouveau, et qui ne doit pas être sous-estimé, ce sont les effets sur les enfants de professionnels exposés : les liens avec des tumeurs cérébrales et des malformations congénitales sont avérés. Les impacts sur la population générale s'accumulent aussi, même si les données sont plus récentes. L'appel que nous avons lancé met en évidence les risques sanitaires et écologiques de cette loi. Une bonne santé humaine dépend directement de la qualité des écosystèmes. Les dégrader n'est pas une position tenable, or, cette loi s'inscrit dans ce processus.

Quelles dispositions de la loi vous inquiètent le plus ?

La quasi-totalité du texte. En premier lieu, la ré-autorisation par dérogation de certains néonicotinoïdes. La réglementation encadrant la mise sur le marché des pesticides n'est pas à la hauteur, sinon on n'en serait pas là. Cette loi prétend protéger la santé, mais elle coupe les ailes de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en subordonnant son action à un comité d'orientation agricole. Même si cette mesure a évolué en commission, on peut craindre son retour en séance plénière.

L'esprit de cette loi est clair : subordonner la science aux intérêts économiques. Cela s'inscrit dans une stratégie plus large, amorcée avec l'arrivée de l'actuelle ministre, de stigmatiser des organismes publics comme l'Office français de la biodiversité (OFB) au profit du lobby productiviste.

Votre appel a-t-il été entendu par les pouvoirs publics ?

Non, nous n'avons pas eu réponse des ministères. Nous appelons donc nos adhérents, professionnels de santé, à interpeller leurs députés. Notre priorité : alerter sur le retour dangereux des néonicotinoïdes, en particulier l'acétamipride interdit en France depuis 2018, mais toujours autorisé dans l'Union européenne. Une littérature scientifique récente alerte sur ses effets perturbateurs endocriniens et neurotoxiques, dangereux pour les femmes enceintes et le développement des fœtus. Ce produit a également des effets reprotoxiques, réduisant le nombre de spermatozoïdes. Est-il raisonnable de maintenir sur le marché un produit toxique pour la reproduction, en pleine crise de la fertilité ?

L'argument justifiant cette loi au nom de la souveraineté alimentaire, avancé par les porteurs de la loi, est-il recevable ?

Absolument pas. Une étude de l'Inrae (2023), qui explore trois scénarios pour garantir la souveraineté alimentaire, conclut que seul le passage à l'agroécologie et à l'agriculture bio est viable. Ce modèle, fondé sur une agriculture paysanne à taille humaine, doit être sérieusement pris en compte par les pouvoirs publics. À commencer par la ministre de l'Agriculture, qui aime dire qu'elle n'est pas scientifique, mais elle n'est pas agronome non plus !

Comment interprétez-vous alors la baisse du budget dédié à l'Agence Bio ?

C'est un très mauvais signal envoyé par la ministre. Cela renforce nos inquiétudes et confirme le choix d'un productivisme qui impacte sévèrement les écosystèmes et cause l'effondrement de la biodiversité. Retarder la mise en œuvre du bio nous coûtera cher.

[Cet article est paru dans L'Humanité \(site web\)](#)